

Département de l'Yonne

Communauté de Communes  
du JovinienEXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation :	12 décembre 2018	<b>Nombre de conseillers communautaires</b>
Date d'affichage de la convocation :	12 décembre 2018	En exercice : 50 Présents : 48 Votants : 49

## Séance du lundi 17 décembre 2018

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le lundi 17 décembre deux mille dix-huit à dix-neuf heures, à la salle des Champs Blancs à JOIGNY, sous la présidence de **M. Nicolas SORET**.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Claude GRUET, Mme Régine PASQUIER, M. Michel DEFRANCE, Mme Marie-Lyne MARLAND-MAHIET, Mme Catherine DECUYPER, M. Patrick LEMAISTRE, M. Yannick VILLAIN, Mme Marie-Hélène GOUEDARD, M. Serge BLOUET, Mme Fabienne SCALABRIN-GUILLOTEAU, M. Rémi BICHEBOIS, M. Christian ROTILIO, M. Jean-Pierre BARRET, M. Claude PERREAU, M. Patrice CHASSERY, M. Gérard VERGNAUD, M. Bernard MORAINÉ, Mme Frédérique COLAS, M. Nicolas SORET, Mme Laurence MARCHAND, M. Jean-Yves MESNY, M. Richard ZEIGER, M. Mohammed BELKAID, Mme Sylvie CHEVALLIER, M. Hassan LARIBIA, Mme Isabelle MICHAUD, M. Benoit HERR, Mme Ludivine DUFOUR, M. Jean PARMENTIER, M. Thierry LEAU, M. Jacques COURTAT, Mme Emilie LAFORGE, Mme Corinne BALLANTIER, M. Laurent CHAT, M. Eric GALLOIS, M. Lionel BOUTIN, M. Jean-Pierre BAUSSART, M. Guy BOURRAS, Mme Sylvie BLANC, M. Alain PETER, Mme Laure FARO, M. Bernard DUGOURGEOT, Mme Catherine PICHON, M. Pierre MATHEY, M. Didier MIGNON, M. Gilles-Maxime POIBLANC, M. Bruno JAN, Mme Monique MERCIER.

**ETAIENT ABSENTS :**

Mme Monique PAUTRÉ procuration à M. Nicolas SORET  
Bernadette MONNIER,

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme Laurence MARCHAND

**Objet :** Autorisation donnée au président de signer la convention Intercommunale d'Attribution (CIA) des logements sociaux 2019-2024, dans le cadre de la rénovation urbaine

**Objet : Autorisation donnée au président de signer la convention Intercommunale d'Attribution (CIA) des logements sociaux 2019-2024, dans le cadre de la rénovation urbaine**

**Le Président présente les éléments de la convention jointe :**

La Convention Intercommunale d'Attribution découle de la loi Egalité et Citoyenneté du 27 janvier 2017. Elle est la fusion de deux anciens documents (Convention d'Equilibre Territorial et Accord Collectif Intercommunale (ACI) afin de rendre la politique du logement cohérente à l'échelle intercommunale. Le pilotage des attributions s'effectuera également à cette échelle et comprend :

- les objectifs de mixité sociale et d'équilibre à prendre en compte pour les attributions de logements sociaux [dont les mutations], en tenant compte de la situation des quartiers prioritaires. Le pourcentage d'attribution dans les QPV à des demandeurs autres que les ménages à bas de revenus devra également être précisé.
- Le cas échéant, le taux minimal des attributions annuelles, suivies de baux signés, de logements situés en dehors des QPV à des demandeurs à bas revenus
- Les objectifs de relogement des personnes prioritaires au titre du DALO (droit au logement opposable) ainsi que celles relevant des opérations de renouvellement urbain.

La CIA est obligatoire sur le territoire des EPCI tenus de se doter d'un PLH ou ayant la compétence habitat et au moins un QPV.

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes du Jovinien,

**Vu** la délibération en date du 26 décembre 2017 n° URB/2017/76, portant sur la signature de la convention intercommunale d'Attribution (CIA),

**Considérant** que cette dernière a dû être complétée,

**Vu** la convention en annexe,

**Considérant** qu'il faut délibérer sur la nouvelle version afin de pouvoir signer la convention ANRU,

**Vu** la réunion de la Conférence Intercommunale du Logement, en date du 17 décembre 2018,

**Vu** l'exposé du Président,

**Le conseil communautaire,  
Après avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **ACCEPTÉ** les orientations de la CIA,
- **AUTORISE** le président ou son représentant à signer la convention (CIA) ou tout document administratif relatif à ce dossier.



Pour copie conforme,  
Le Président,

Nicolas SORET

Date de réception  
par la Sous-préfecture : **28 DEC. 2018**

Date de publication : **28 DEC. 2018**

